

Procès-verbal de l'assemblée communale
Mardi 21 novembre 2017 à 20h30
Salle communale

Président : André Schaffter

Secrétaire : Anne Rebetez

Scrutateurs : Catherine Bourquin et Loïc Gigandet

L'assemblée a été convoquée par publication au journal officiel du 8 novembre 2017, un avis officiel du 3 novembre 2017 et un message à la population du 20 novembre 2017.

Vingt deux électeurs participent à l'assemblée.

L'ordre du jour et la convocation ne sont pas contestés.

Le droit de vote n'est contesté à aucun participant.

Mme Marie Nicolet, journaliste au Quotidien Jurassien, participe à l'assemblée en tant qu'auditrice.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Conformément à l'art. 27 du règlement d'organisation de la commune des Genevez, le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 septembre 2017 a été diffusé sur le site internet de la commune et était disponible au secrétariat communal. Aucune demande de modification ou de complément n'est sollicitée.

Le procès-verbal est accepté sans lecture.

2. Discuter et approuver le budget 2018, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives

Le maire présente succinctement le budget qui fait état d'un déficit de Fr. 24'950.-. Il est basé sur une quotité inchangée de 1.95.

L'ensemble des taxes demeure inchangé.

L'entrée en matière est acceptée.

La caissière présente le budget 2018 rubrique par rubrique et commente les différences par rapport au budget de l'année courante.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce budget tel que présenté.

Cette proposition n'étant ni amendée, ni combattue, elle est considérée comme acceptée à l'unanimité sans vote.

3. Nommer :

- Les membres de la commission de vérification des comptes,
- Les membres de la commission du cercle scolaire,
- Les membres de la commission des estimations

La parole est donnée au maire. Il explique que la législature 2013-2017 se terminera au 31 décembre. Les membres des commissions permanentes doivent être renommés pour la prochaine législature.

a) Les membres de la commission de vérification des comptes

Trois personnes composent cette commission. Sont actuellement en poste : Mmes Stéphanie Humair, Sabrina Voirol et Laure Miserez Lovis. Du fait de sa nomination à la mairie, Mme Stéphanie Humair ne pourra plus fonctionner au sein de cette commission. Mme Alison Humair est proposée à son remplacement.

b) Les membres de la commission du cercle scolaire

Selon les nouveaux statuts du cercle scolaire primaire de La Courtine, la commune des Genevez à droit à quatre représentants au sein de la commission. Le-la conseiller-ère en charge du dicastère des écoles sera d'office membre de la commission scolaire. Sont actuellement en poste Mmes Séverine Humair et Jennifer Barraud ainsi que MM. Christophe Gogniat et Vincent Rebetez. Mme Barraud est démissionnaire. Le Conseil communal propose de renommer les trois autres membres.

c) Les membres de la commission des estimations

Trois personnes composent cette commission. Il s'agit des ouvriers communaux (2 postes) et de M. Théo Gerber.

Le Conseil communal propose de renommer ces personnes.

Les propositions du Conseil communal n'étant ni amendées, ni combattues, elles sont considérées comme acceptées à l'unanimité sans vote.

4. Zone Clos chez Gautier II : donner compétence au Conseil communal pour la vente des parcelles au prix de Fr. 100.-/m² ainsi que pour la signature des actes y relatifs

Jean-Claude Rossinelli présente le dossier.

L'assemblée communale du 20 juin 2016 avait décidé de fixer le prix de vente des parcelles entre Fr. 110.-/m² et Fr. 120.-/m². Après réception des offres définitives des entreprises, il s'avère que les coûts de viabilisation permettent de vendre ces parcelles à Fr. 100.-/m².

Afin de pouvoir procéder à la constitution des actes de vente, l'assemblée communale doit ratifier le nouveau prix de vente.

L'entrée en matière est acceptée.

Le Conseil communal recommande à l'assemblée de fixer le prix de vente à Fr. 100.-/m² et de lui donner compétence pour la signature des actes.

Cette proposition n'étant ni amendée, ni combattue, elle est considérée comme acceptée à l'unanimité sans vote.

5. Rapport du Conseil communal

Administration : présentation par Jean-Claude Rossinelli

Le statut relatif au règlement du personnel a été préparé en vue de son adoption par l'assemblée communale. En parallèle l'échelle des traitements a été fixée après discussions avec l'ensemble du personnel communal.

L'administration communale a établi des dossiers pour le remaniement parcellaire.

Le site internet de la commune a totalement été refait. Il a été mis en ligne le 31 octobre dernier.

Travaux publics : présentation par Philippe Humair

La croisée du Prédame a été le principal dossier traité cette année.

Loïc Gigandet demande la raison d'une bosse en bas du chemin vers chez Marcel Rebetez, en descendant vers la poste. Le maire répond qu'il s'agit d'un aménagement pour la canalisation de l'eau de ruissellement. A noter que ce chemin est interdit à la circulation hormis pour les transports publics.

Jean-Martin Gigandet demande si un autre aménagement est prévu au nouveau carrefour du Prédame. Philippe Humair répond que cette nouvelle croisée a été faite selon les normes actuellement en vigueur et des améliorations sont encore à faire, notamment le triangle entre le chemin et l'accès à la grange de M. Maurice Gigandet.

Eau, épuration et déchets : présentation par Aurélien Mouche

Déchets :

En 2017, nous sommes passés partiellement au système de containers semi-enterrés. Il n'a pas encore été décidé si d'autres containers seront posés ailleurs dans le village.

Christian Humair demande la raison de ne pas avoir posé plus de containers sur la commune. Aurélien Mouche indique que Celtor subventionnait quatre containers. C'est la raison pour laquelle seuls quatre ont été installés.

Eaux et épuration :

Ces services ne dégagent pas de grands bénéfices. Le canton demande que les communes se mettent en conformité aux nouvelles lois pour les taxes relatives à ces services. L'année prochaine, nous allons numériser les conduites d'épuration du village et ainsi refaire partiellement le PGEE pour le village. Cette situation permettra de constater les tronçons à réfectionner en priorité.

Eoliennes Montagne de Tramelan :

Le dossier est toujours au Service des affaires communales du canton de Berne, lequel a donné dernièrement un dernier délai pour émettre des remarques dans ce dossier.

Forêts et domaines : présentation par Christophe Oberli

Le conseil communal s'est occupé du travail habituel pour les corvées et les coupes de bois.

Le dossier concernant le remaniement parcellaire a été préparé durant le 1^{er} semestre 2017.

Quentin Gigandet demande où en est le dossier du remaniement parcellaire. Christophe Oberli indique que le Syndicat d'améliorations foncières s'est réuni une fois jusqu'à présent. Le comité se retrouve à début décembre pour dépouiller les offres des bureaux de géomètres.

Education et bâtiments : présentation par Simone Hofstetter

Locatif du Chemin de l'École : un seul logement est loué actuellement.

Des études énergétiques ont été réalisées pour les bâtiments de l'école, du locatif et du bâtiment des services communaux par le bureau Planair. Les bilans sont très médiocres avec des efficacités énergétiques très mauvaises.

Dans la halle de gymnastique, les portes de garage du local des engins et de la cuisine ont été réglées pour les alléger.

Une classe de l'école primaire a dû être fermée pour la rentrée d'août 2017.

Les statuts du Cercle scolaire ont été approuvés par les assemblées communales de Lajoux et des Genevez dans le courant de l'année.

L'achat d'un nouveau bus scolaire a été décidé par ces deux communes également.

Affaires sociales : présentation par Carole Pelletier

Les personnes ayant fêté 80, 85, 90 et 95 ans ont reçu la visite de la conseillère communale. A noter que Mme Salzmann est entrée dans sa 100^{ème} année le 18 juin dernier.

La sortie des seniors s'est déroulée cette année dans la région de Colmar.

Le dîner de Noël des seniors se déroulera le 2 décembre prochain.

Suite à la « soirée pour ta commune » organisée pour les jeunes de la Courtine, plusieurs projets ont été identifiés. Carole Pelletier laissera le soin à son successeur de réaliser un ou plusieurs souhaits émis par les jeunes.

Les enfants en âge de scolarité continuent à bénéficier d'un abonnement à Fr. 10.-, soit pour la piscine de Tramelan ou le Centre de Loisirs de Saignelégier.

Pour les jeunes entre 20 et 30 ans, des « Cartes avantages jeunes » peuvent être obtenues au bureau communal. Les jeunes de moins de 20 ans se voient offrir cette carte alors qu'elle est vendue au prix de Fr. 15.- pour les 20 à 30 ans.

Les communes de Lajoux et des Genevez, en collaboration avec la Résidence La Courtine, avaient préparé un projet d'offre de repas et d'accompagnement pour les enfants durant la pause de midi. Le canton a donné son accord, par contre il ne veut pas participer à son financement. Les communes attendent actuellement une réponse expliquant les raisons du refus du financement du projet.

Aménagement du territoire : présentation par Jean-Claude Rossinelli en remplacement de Josette Jolidon

Le suivi de la viabilisation de la zone Clos chez Gautier II s'est déroulé durant cette année. Il reste quelques détails à terminer au printemps prochain, notamment la réalisation de la place de jeux.

La responsable de l'aménagement du territoire est la représentante du Conseil communal au sein du Syndicat d'améliorations foncières.

6. Divers et imprévus

La parole n'étant pas demandée, le président clôt l'assemblée.

Arrivé au terme de son mandat, le maire remercie chaleureusement l'équipe qui l'a accompagné durant ces cinq années passées à la tête de l'exécutif.

Christophe Oberli, en tant que vice-maire, remercie le maire et le président des assemblées qui terminent leur mandat à la fin de cette année.

L'assemblée est levée à 21h35.

Lu et approuvé.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :

André Schaffter

Anne Rebetez